



## Le 13 octobre, manifestons contre l'austérité, pour nos salaires et l'égalité femmes-hommes

### Nos salaires réels ont encore baissé cette année !

Au mois de juin dernier, le ministre de la Fonction Publique S. Guérini a annoncé unilatéralement une revalorisation de 1,5% de la valeur du point d'indice à compter du 1<sup>er</sup> juillet. En parallèle, la Banque de France table sur une augmentation moyenne des prix de 5,6% pour l'année 2023. Les salaires réels des fonctionnaires vont donc reculer de près de 4% cette année, après un recul de plus de 1,5% l'année précédente. Autrement dit, les hausses de la valeur du point d'indice 2022 et 2023 cachent mal des baisses conséquentes de nos traitements !

Les mesures « pouvoirs d'achat » annoncées par le gouvernement, sont loin de compenser ces pertes. Dans les outre-mers, la grande majorité des agents est exclue du bénéfice de la prime pouvoir d'achat alors que la cherté de la vie dans ces territoires est toujours aussi importante. En outre, ces mesures augmentent encore un peu plus la part des primes, non prises en compte dans le calcul des pensions de retraites, dans le total de notre rémunération. Dans ces conditions, comment s'étonner des difficultés de recrutement que connaît toute la fonction publique alors même que les conditions de travail continuent à se dégrader ?



### Des miettes pour les catégories B et C, des écarts persistants entre les femmes et les hommes

Les mesures « spécifiques » mises en place en juillet pour les catégories B et C sont ridicules. Les adjoint.es administratifs au premier grade progresseront... d'un point d'indice par échelon du 1<sup>er</sup> au 8<sup>ème</sup>, soit un gain total de 40 euros sur 11 ans de carrière ! Pour les agent.es de catégorie B débutant.es, la Fonction Publique a prévu généreusement la possibilité de progresser de 20 euros en 4 ans...

Et encore, la hausse des prix et du SMIC ramènera très vite toute une partie de la grille au minimum de traitement. Ce traitement est d'autant plus révoltant que, dans nos ministères, les catégories C ont été oublié.es de la convergence indemnitaire en 2022. De la même façon, 82% des contrôleur.es du travail ont été exclu.es des revalorisations d'IFSE décidées l'année dernière, alors même qu'elles et ils n'ont bénéficié d'aucune mesure salariale depuis la réforme dite « ministère fort ».

Et, alors que le gouvernement a déclaré l'égalité femmes-hommes « grande cause nationale », les données prévues par la loi permettant de mesurer finement les écarts de rémunération, ne sont toujours pas communiquées aux organisations syndicales. Nous savons pourtant que les inégalités de rémunération perdurent dans nos ministères « sociaux », où les femmes gagnaient en moyenne 11% de moins que les hommes en 2019.

## **D'autres politiques sont possibles, mobilisons-nous pour les exiger**

Malgré cette situation, le gouvernement n'envisage pas de mesure générale conséquente d'augmentation des traitements des fonctionnaires et de réduction des inégalités. Est uniquement prévu l'ajout de cinq points d'indices à chaque échelon sur l'ensemble des grilles à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024, alors que la hausse des prix sera encore importante. Pour le reste, le ministre Guérini renvoie à une nouvelle loi « fonction publique », dans laquelle serait développée la rémunération « au mérite ». En clair, toujours plus de primes, attribuées de manière toujours plus discrétionnaire ! Le projet de budget 2024, s'il est adopté en l'état, serait un budget d'austérité pour la fonction publique, avec une baisse des crédits de nos ministères.

Le gouvernement veut donc nous imposer, encore à coup de 49.3, une nouvelle baisse de nos salaires réels. Mais cette politique n'a rien de logique, ou d'universelle. En Belgique, des mécanismes d'indexation des salaires sur l'évolution des prix sont en vigueur dans le public comme dans le privé. En Allemagne, les agent.es de l'Etat seront augmenté.es de 5,5%, avec un plancher de +340 euros par mois, début 2024. Les fonctionnaires ont en outre touché une indemnité de 3000 euros net d'impôt en 2023. C'est le résultat d'un accord conclu après un fort mouvement de grève.

Il n'y a aucune raison que nous ne puissions, si nous nous mobilisons, obtenir des augmentations de salaire similaires ! Comment ce gouvernement peut-il refuser d'augmenter les salaires alors que les entreprises reçoivent des milliards d'aides sans contrepartie ?

Le 13 octobre, le mouvement social européen appelle à manifester partout, pour des salaires plus élevés et des emplois de qualité, pour une plus grande protection sociale, pour une transition environnementale socialement juste, pour des investissements assurant des services publics de qualité et garantissant les droits des citoyennes et citoyens. En France, cet appel est relayé par toutes les organisations syndicales interprofessionnelles et les organisations de jeunesse.

**Organisations syndicales des ministères sociaux, nous appelons toutes et tous les collègues à se mobiliser le 13 octobre par des rassemblements, des manifestations, des actions, y compris par la grève, et des débrayages, pour plus de justice sociale.**

**Nous invitons également à signer massivement la pétition unitaire à partir de laquelle nous exigerons des réponses de nos ministres sur vos revendications :**

- **Augmentation de la valeur du point d'indice, et indexation sur la hausse des prix ;**
- **Augmentation de tous les traitements et des pensions, minimum +300 euros par mois, et des mesures plus significatives encore pour les C et B afin de réduire les écarts de rémunération ;**
- **Rattrapage immédiat des écarts de rémunération entre les femmes et les hommes ;**
- **Rémunération des agent.es contractuel.les sur la base de la rémunération des titulaires pour les emplois correspondants, y compris le régime indemnitaire, et plan de titularisation pour celles et ceux qui le souhaitent ;**
- **Plan de requalification de C en B et de B en A ;**
- **Refonte des grilles indiciaires permettant un véritable déroulé de carrière pour tous.les les agent.es ;**
- **Recrutements dans tous les services pour pourvoir les postes vacants et recréer les emplois supprimés ;**